

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DES 4 VALLEES

22, rue de Tarbes 65220 TRIE-SUR-BAÏSE - Tél. : 05-62-35-60-94 - Fax : 05-62-35-68-38

SIA4V allées
ASSAINISSEMENT

COMMUNE : GUIZERIX

PROPRIETAIRE : M. DAMMAN Louis

ADRESSE DOSSIER :

65230 GUIZERIX

CADASTRE E346

**PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE L'IMPLANTATION
ET DE LA BONNE EXECUTION DES OUVRAGES
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



Je soussigné Thierry Lascurettes technicien du S.I.A.4.Vallées

Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992,

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées

Vu les deux arrêtés interministériels du 6 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autre part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,

Vu les articles L 421-3 du code de l'urbanisme et L 33, L 35-1 et L 35-10 du code de la santé,